



Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional
**La Feuille de route régionale de la transition
énergétique 2022-2024**

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La stratégie de transition énergétique 2018-2021 doit être révisée pour répondre aux nouvelles orientations du Plan de mandat 2021-2028 et pour revoir les actions et objectifs définis, en fonction des évolutions règlementaires, politiques et socio-économiques qui influent sur les politiques publiques régionales pour la période 2022-2024.

Afin de renforcer sa dimension opérationnelle il est proposé de transformer la stratégie en Feuille de route.

Cette Feuille de route fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028 et sera évaluée et révisée annuellement notamment grâce à des indicateurs en cours de finalisation. Elle pourra être enrichie de nouvelles fiches en lien avec les politiques régionales en cours de construction (éco conditionnalité des aides, schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) notamment).

Cette Feuille de route repose sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

La présente feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024 présente l'ensemble de ces actions dont un certain nombre sont nouvelles ou amplifiées par rapport à la précédente stratégie. Au total, la Région propose 52 actions.

Avis du CESER

Observations générales

Le CESER souligne une feuille de route complète et ambitieuse d'une part, à travers l'implication de ses 18 directions, la prise en compte d'évaluations réalisées sur sa précédente stratégie et des préconisations établies dans le rapport de mai dernier du CESER portant sur la transition énergétique¹, et d'autre part, via sa volonté de mettre en œuvre plus d'une cinquantaine d'actions pour la transition énergétique régionale.

Le CESER salue l'identification des piliers de la transition énergétique et notamment, l'importance donnée aux actions visant à une sobriété énergétique qui représentent près de la moitié des actions.

Préconisations

Concernant l'axe 2 sur l'efficacité énergétique régionale, le CESER constate que les actions portant sur la mobilité sont pour la plupart déjà engagées. Le CESER propose que les actions sur ce domaine soient explicitées et en intègrent de nouvelles. En effet, le CESER note notamment le peu d'éléments apportés concernant la multimodalité dans les transports et le développement de l'hydrogène pour les mobilités lourdes, alors qu'il s'agit d'actions avec un fort effet levier.

Concernant la qualification de véhicule en BioGNV comme matériels roulants plus propres, à travers la fiche action numéro 34, le CESER souhaite préciser que ce type de carburant contribue à l'émission de gaz à effet de serre puisque les cultures dédiées sont généralement consommatrices d'intrants chimiques néfastes à la biodiversité par exemple. Il s'agit-là d'agrocaburant pour lequel il est important d'être vigilant sur les effets pervers liés à la réaffectation des sols induits par la production de ce carburant et ainsi, éviter d'entrer dans une démarche qui pourrait être qualifiée de "greenwashing".

(1) (2) (3) (4) Bouquet, P., Geffroy, C. (mai 2022). Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa 3^e préconisation intitulée "Impulser un rôle d'ambassadeur auprès des citoyens"², le CESER souhaite réitérer l'importance d'initier et d'accompagner les citoyens dans une politique d'autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur pour les besoins de consommation de la famille (chauffage, eau chaude sanitaire, mobilités). Déployer des projets d'autoproduction à l'échelle des collectivités permet également de témoigner par l'exemple et de promouvoir ces réalisations.

C'est pourquoi le CESER souhaite indiquer qu'il est important de travailler sur des actions permettant aux particuliers d'installer des panneaux thermiques et/ou photovoltaïques sur leurs habitats, à l'image du projet de solarisation engagé envers les lycées. Inciter à ce type d'action et ainsi permettre le développement de petites productions à l'échelle d'un particulier, est essentiel et doit bénéficier également d'un accompagnement de la Région.

L'autoproduction d'énergie par les ménages est en soi une manière de consommer de l'énergie très locale et d'y adjoindre des comportements plus sobres.

Le CESER salue la volonté de l'exécutif régional de disposer d'indicateurs reflétant l'impact de ses actions sur le territoire et d'appliquer des modalités de révision annuelle à sa feuille de route.

Concernant l'axe 4 portant sur la gouvernance, le CESER salue la volonté de la Région d'engager les différentes directions impactées par l'enjeu de la transition énergétique et ainsi, de mettre en place une gouvernance partagée et collective comme préconisé par le CESER en mai dernier³. Néanmoins, cette transversalité ne doit pas être un frein à la bonne mise en œuvre de la feuille de route dans son ensemble. La capacité de l'exécutif régional à mobiliser dans la durée l'ensemble de ses directions est décisif.

Le CESER note 52 actions réparties entre les 4 axes de la transition énergétique, à savoir, la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de récupération, et la gouvernance. Le CESER recommande qu'une priorisation plus explicite des 52 actions puisse être indiquée dans la feuille de route qui pourrait être ancrée dans les objectifs de l'axe 4 dédié à la gouvernance.

Les objectifs doivent être adaptés et résilients face aux autres enjeux du territoire. La transition énergétique réussira si les actions menées tiennent compte des autres dimensions majeures telles que la biodiversité, le rôle de la forêt, la gestion durable des ressources, la sécurité alimentaire et la soutenabilité sociale et économique. L'évolution des stratégies devra être justifiée au regard de l'ensemble de ces enjeux⁴. Les actions régionales en faveur de la transition énergétique ne doivent pas entrer en contradiction avec les actions et objectifs menés par les autres collectivités territoriales ou l'État.

Pour conclure, le CESER félicite la Région pour le travail positif et engagé ainsi que la volonté d'agir vite sur de vastes sujets en proposant de mettre en œuvre 52 actions sur une courte durée (2022-2024).

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention).

Guy Zima, au nom de la CGT

Dans la conception que nous portons à la CGT sur la transition énergétique, nous ne souhaitons pas opposer l'individu et le collectif sur les questions de production, mais aussi d'économie. L'intelligence est partout mais la maîtrise collective des enjeux et des solutions doit être priorisée. Il est évident que les gestes du quotidien que chacun peut produire contribuent à cet objectif commun mais ne sauraient à eux seuls être l'alpha et l'oméga de toute solution. Autre point d'attention serait la labellisation des opérateurs économiques qui contribuent certes mais qui profiteront des subsides régionaux. Cela doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche vertueuse pour les artisans mais aussi pour nos concitoyens.

Tenant compte de ces réserves, la CGT votera l'avis présenté.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Est évoqué l'enjeu de la sobriété qui repose sur les économies d'énergies, la lutte contre les gaspillages et les surconsommations, il est cité "l'exemplarité dans la conduite de la commande publique" et sont développées quelques pistes d'actions en faveur de la sobriété énergétique menées en interne par la Région ou en direction des acteurs et partenaires du territoire. Ces orientations sont à saluer mais il est bien dommage que l'orientation ne prévale que pour la question énergétique et ne sous-tende pas toute l'action de la collectivité, en particulier dans le champ de l'économie. Petite remarque linguistique, le terme de BioGNV (bio gaz naturel pour voitures) apparaît à plusieurs reprises dans les documents, il suggère un caractère vertueux pour un carburant fortement contributeur à l'émission de Gaz à effet de serre (GES) mais qui n'a rien de bio, les cultures dédiées étant généralement consommatrices d'intrants chimiques néfastes à la biodiversité ; au mieux devrait-on parler d'agrocarburant ou d'agroGnv.

Christophe Ruffoni, au nom de la FRSEA

Je souhaite apporter une précision sur le carburant bioGNV. Cet agrocarburant (ou diester) est issu du pressage de la graine de tournesol ou colza. Une fois pressé on obtient deux produits, le tourteau et l'huile. La filière est rentable uniquement si les deux produits sont valorisés.

Vous ne le savez pas toujours mais 100% des véhicules diesel roulent avec du diester dans leur moteur. Le diester, premier agrocarburant français, s'utilise en mélange avec votre gazole (7% environ), sans modifier la motorisation de votre véhicule. Le diester est un véritable atout pour l'environnement.

Cette énergie renouvelable permet de réduire de plus de 60% les gaz à effet de serre et de particules fines dans l'atmosphère, mais aussi de lutter contre notre dépendance énergétique (importation de carburant). Enfin, produire du diester c'est produire pour l'alimentaire. Pour chaque litre de diester, on produit 1,5 kg de tourteau non OGM, 100% français, destiné à l'alimentation des élevages (vaches, porcs, volailles).

Suite au conflit ukrainien, le consommateur a augmenté ses achats d'huile, ce qui a provoqué une pénurie. En effet, les cadences d'embouteillages (1 million de bouteilles par jour) ne suivaient pas les ventes. On ne manquera pas d'huile en France, mais par contre, le prix va doubler.